

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00995

Numéro SIREN : 809 612 369

Nom ou dénomination : A.G.E.A.

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/038336

A.G.E.A

78 b Route de Saint Fortunat

69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL A.G.E.A en société par actions simplifiées

A.G.E.A

SARL au capital de 3 300 euros

78 B Route de Saint Fortunat

69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL A.G.E.A en société par actions simplifiées

Aux associés,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autres part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 29 septembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I – Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La société exerce une activité de restauration rapide. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1 032 203 € euros sur l'exercice clos le 31/07/2023 contre 917 711 euros sur l'exercice précédent, soit une progression de 12 %. L'exercice N-1 a été marqué par la crise sanitaire.

Le taux de marge de production ressort en baisse de 4,05 points à 66,41 %. Compte tenu de la hausse de l'activité la marge de production ressort néanmoins en hausse de 658 777 € à 685 468 €.

La marge brute totale reste stable et représente 661 145€ au 31/07/2023.

Les autres achats et charges externes progressent de 136 720€ à 157 427 €. Ils représentent 15.27 % du chiffre d'affaires. Cette évolution s'explique essentiellement par des indemnités kilométriques et des frais de recrutement.

Les charges de personnel ressortent en hausse de 73 132€ pour représenter 462 529 €. Elles représentent 41.82 % du chiffre d'affaires. La hausse des salaires et des charges sociales s'explique essentiellement par une augmentation de salaire générale.

Les dotations aux amortissements progressent de 7 455€ pour atteindre à 38 949 € et représente 3.77 % du CA.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 2 820 € contre 84 655 € euros lors de l'exercice précédent et ce compte tenu des éléments décrit auparavant. La diminution du résultat d'exploitation s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale.

Les charges financières sont stables par rapport à l'exercice précédent et représentent 1 995€.

Après un IS de 280€, le résultat net ressort ainsi 1 584 euros contre 51 324 euros au 31/07/2022.

Les capitaux propres de votre société s'élèvent, au 31/07/2023 à 156 018 euros, y compris le résultat de l'exercice de 1 584 euros.

Les immobilisations de votre société représentent 92 386€ contre 75 524€ au 31/07/2022.

La valeur du stock reste stable au 31/07/2023 et s'établi à 8 957€, contre 6 345€ au 31/07/2022.

Les créances clients représentent 132 261€ au 31/07/2023 contre 88 096€ au 31/07/2022, soit une augmentation de 44 165€.

La trésorerie de votre société est de 60 647 euros au 30 juillet 2023. Elle ressort en diminution de 77 762€ par rapport au 31 juillet 2022.

La société a bénéficié de deux emprunts représentant 64 K€ sur les exercices antérieurs. Au 31/07/2023, le montant restant due est de 32 706€.

Les dettes fiscales et sociales représentent 82 612€ au 31/07/2023 contre 68 954€ au 31/07/2022, soit une augmentation de 13 658€.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

II – Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans cette opération.

Fait à Dardilly, le 24 octobre 2023.

Le commissaire aux comptes et à la transformation

AUTEXY

Patrice BOYER